

GATBIKE CHALLENGE– 3ème EDITION 05 MAI 2024

REGLEMENT GENERAL

1. Caractéristiques

GATBIKE CHALLENGE est une manifestation cycliste de masse organisée par GAT ASSURANCES. Elle comprend :

- Une course cycliste sur route d'environ 70 km ouverte :
 - o Aux coureurs Juniors, Espoirs et Seniors Hommes licenciés auprès de la Fédération Tunisienne de Cyclisme (FTC).
 - o Aux coureurs non licenciés hommes âgés de 18 ans et plus (course open)
 - o Seuls les vélos de course sur route sont autorisés pour cette course. Pour les coureurs non licenciés, les vélos de type Gravel sont autorisés sous réserve de deux conditions : Qu'ils aient le même type de guidon que les vélos de course sur route et que leurs roues aient les mêmes tailles que celles utilisées dans les vélos de course sur route.

- Une course cycliste sur route d'environ 55 km ouverte :
 - o Aux coureurs Cadets, Masters Hommes licenciés auprès de la Fédération Tunisienne de Cyclisme (FTC).
 - o Aux coureurs Cadets, Juniors, Seniors et Masters Femmes licenciées auprès de la Fédération Tunisienne de Cyclisme (FTC).
 - o Aux coureurs hommes et femmes non licenciés âgés de 18 ans et plus
 - o Seuls les vélos de course sur route sont autorisés pour cette course. Pour les coureurs non licenciés, les vélos de type Gravel sont autorisés sous réserve de deux conditions : Qu'ils aient le même type de guidon que les vélos de course sur route et que leurs roues aient les mêmes tailles que celles utilisées dans les vélos de course sur route.

- Une course cycliste VTT d'environ 35 Km ouverte :
 - o Aux coureurs Hommes (FTC) licenciés âgés de 16 ans et plus auprès de la Fédération Tunisienne de Cyclisme (FTC).
 - o Aux coureurs Femmes licenciées âgées de 16 ans et plus auprès de la Fédération Tunisienne de Cyclisme (FTC).
 - o Aux coureurs hommes et femmes non licenciés âgés de 18 ans et plus
 - o Seuls les Vélos Tous Terrains (VTT) sont autorisés pour cette course

- La « CYCLO-SPORTIVE » course cycliste de 20km environ ouverte :
 - o Aux coureurs non licenciés Hommes âgés de 16 ans et plus.
 - o Aux coureurs non licenciées Femmes âgées de 16 ans et plus
 - o Tous les types de vélos sont autorisés pour cette course sauf les vélos électriques.
 - o Les coureurs licenciés de 2023 et 2024 auprès de la Fédération Tunisienne de Cyclisme (FTC) n'ont pas le droit de participer à cette course.

Il y aura également un circuit d'apprentissage de vélos pour enfants âgés de 5 à 10 ans. L'enfant doit être obligatoirement accompagné par un adulte.

La manifestation est organisée sous l'égide de la Fédération Tunisienne de Cyclisme.

2. Sécurité

Chaque participant devra se conformer au Code de la route et sera seul responsable de tout manquement éventuel à ses règles. Les véhicules officiels ouvriront la route. Les carrefours principaux seront tenus par des signaleurs agréés. L'assistance médicale sera assurée.

Nous vous demandons une prudence toute particulière dans les descentes des cols qui restent partiellement ouverts à la circulation. Seuls les véhicules de l'organisation de l'événement et les véhicules de secours sont autorisés à circuler sur les parcours (suiveurs, balais et dépannage).

Chaque participant doit commencer et terminer son épreuve en passant sous l'arche d'arrivée et sur les tapis, ceci afin de garantir le suivi des arrivées pour les organisateurs.

3. Obligations

- Remplir le bulletin d'inscription et attester être en bonne santé et apte à pratiquer le sport cycliste.
- Porter un casque rigide dès le contrôle de départ et tout au long de l'épreuve.
- Porter au dos et sur le vélo les dossards fournis par les organisateurs
- Être âgé de 16 ans au moins pour la « **CYCLO-SPORTIVE** ».

4. Infos Assurances

Un dispositif d'encadrement et de secours est mis en place selon chaque parcours. Une assurance responsabilité civile a été souscrite. Cette assurance garantit l'organisateur contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile délictuelle et quasi délictuelle pouvant lui incomber en sa qualité d'organisateur de l'évènement sportif, en raison des dommages corporels et matériels causés uniquement aux participants, aux officiels et aux bénévoles à la suite d'accident engageant sa responsabilité dans l'exercice de son activité. Cette assurance ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve pour les participants régulièrement inscrits et contrôlés au départ et à l'arrivée. Cette assurance ne prend pas en charge les dommages matériels ; chaque participant est responsable de ses dommages. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, en cas de vol, de détérioration du matériel ou d'équipement pendant la durée de l'épreuve. Les épreuves et tracés définis peuvent être modifiés, neutralisés voire annulés, sans préavis et préjudice d'aucune sorte, par le seul directeur de l'épreuve.

Les comportements anti-sportifs, les non-respects du règlement, du code de la route, des parcours balisés ou de la sécurité d'une manière générale sont passibles d'exclusion et de bannissement à vie de la course. De même, le personnel médical est habilité à suspendre ou faire évacuer, tout participant, prenant des risques pouvant nuire à sa santé, à sa vie ou à celle des autres.

5. Contrôles

Les commissaires veilleront au respect du règlement.

6. Respect de l'environnement

Les personnes ne respectant pas l'environnement durant la course (papier ou emballage jetés sur la voie publique) seront disqualifiés.

7. Acceptation du règlement

Le présent règlement est considéré comme accepté dès l'inscription. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier pour des raisons de sécurité ou de forces majeures.

8. L'inscription

Par internet sur [le site : www.gatbike.tn](http://www.gatbike.tn)

L'engagement est ferme et définitif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve et sera dans tous les cas bannis de la course GATBIKE à vie. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Le montant de l'engagement est de 10 DT par participant

Votre inscription entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Toute inscription sera définitive et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement (sauf cas particuliers).

Tout participant s'engage à communiquer les données exactes relatives à son identité et à sa date de naissance lors de l'inscription.

Le jour de l'épreuve tout participant doit être muni d'une pièce d'identité.

9. Droits à l'image

Chaque participant autorise expressément les organisateurs de GATBIKE CHALLENGE ainsi que les ayants droits tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes et audio-visuelles, sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de la manifestation cycliste. Cela, sur les réseaux sociaux, sur tous les supports y compris promotionnels et publicitaires et les livres dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

10. Conditions d'accessibilité aux épreuves

Les épreuves sont ouvertes aux cyclistes licenciés ou non conformément à l'article 1.

Toute personne licenciée auprès de la Fédération Tunisienne de Cyclisme en 2024 ou 2023 et participant à la course de 70 km, 55 km ou 35 km VTT doit obligatoirement être assignée à l'une des catégories dédiées aux licenciés de la fédération en fonction de son âge et de son sexe. Elle ne pourra pas participer à la course sous la catégorie scratch, ni à la course Cyclo-Sportive de 20 km. Dans le cas du non-respect de cette règle la personne se verra passible d'exclusion et de bannissement à vie de la course.

De même, toute personne licenciée auprès de la Fédération Tunisienne de Triathlon en 2024 ou 2023 ne pourra pas participer à la course sous la catégorie scratch, ni à la course Cyclo-Sportive de 20 km.

11. Condition d'annulation

Pour toute demande de remboursement liée à l'impossibilité de participer à l'évènement, une demande écrite devra être rédigée par le participant à l'adresse mail gatbike@gat.com.tn. Un remboursement peut être demandé uniquement dans le cas d'un problème médical certifié et signalé à plus de 7 jours de l'épreuve.

L'organisation ne peut être tenue pour responsable d'une annulation d'épreuve liée à un évènement extérieur et imprévisible. Cas d'annulation de la manifestation par les pouvoirs publics pour cause de crise sanitaire : le participant aura le choix entre le report de son inscription sur l'année suivante ou le remboursement du montant total de son inscription (hors frais éventuels d'inscription en ligne).

Cas d'annulation par le participant pour cause de cas covid avéré : le participant pourra prétendre au remboursement de son inscription sur présentation d'un justificatif médical et uniquement à plus de 8 jours de l'épreuve. Aucun remboursement possible la dernière semaine précédant son épreuve.

12. Sécurité et environnement

La circulation automobile n'étant pas totalement interrompue sur l'ensemble du parcours le 05/05/2024, chaque participant doit respecter le Code de la route. En cas d'infraction à celui-ci, le concurrent sera le seul responsable des accidents dont il serait l'auteur ou la victime. Le port du casque homologué est obligatoire sur tous les circuits.

Les Vélos à Assistance Electriques ne sont pas autorisés.

Chaque participant est autorisé à emporter avec lui des vivres de ravitaillement. Une fois utilisés, leurs déchets restants devront être obligatoirement déposés dans une poubelle. Tout participant refusant cette procédure sera immédiatement disqualifié de l'épreuve.

13. Horaires et lieux de retrait des dossards

Les dossards sont à retirer à partir du lundi 29 avril jusqu'au Samedi 04 Mai de 08h00 à 18h sauf pour la journée du samedi 04 mai au cours de laquelle le retrait des dossards s'arrêtera à 14h00. Les retraits des dossards se font au Siège de GAT ASSURANCES sis au 92- 94 avenue Hédi Chaker 1002 – Tunis ainsi qu'aux points de distribution indiqués dans le site web: www.gatbike.tn :

14. Lieux de départs des épreuves

Le site archéologique Puppit à Hammamet

15. Horaires de départs des épreuves- Barrière horaire

- Course 70 KM : Départ 09h00 – Barrière horaire : 4H00
- Course 55 KM : Départ 09h00 – Barrière horaire : 3H00
- Course VTT 35 KM : Départ 09h10 – Barrière horaire : : 3H00
- Course 20 KM : Départ 09h20 – Barrière horaire : 2H30

16. Classements des épreuves cyclistes

Pour les participants non licenciés, un classement scratch par sexe est effectué.

Pour les participants licenciés, un classement par sexe et par catégorie est effectué.

Les catégories sont les suivantes :

- Cadets : nés en 2008 et 2009
- Juniors : nés en 2006 et 2007
- Séniors : nés entre 1985 et 2005
- Masters : nés en 1984 et avant

L'âge pris en compte est celui du millésime de l'année.

17. Les prix :

Les coureurs classés aux 3 premières places de chaque course devront se mettre à la disposition des organisateurs tout de suite après la fin de la course afin de monter sur le podium.

Des médailles sont prévues pour tous les finishers qui terminent la course en respectant les barrières horaires indiquées dans le point 15 ci-dessus.

Des prix seront distribués aux vainqueurs des différentes courses

COURSE	PRIX
COURSE 70 km	Aux 3 premiers Hommes non licenciés au classement Scratch Aux 10 premiers Seniors et Juniors ¹ hommes licenciés
COURSE 55 km	Aux 3 premières Femmes non licenciées au classement Scratch Aux 3 premiers Hommes non licenciés au classement Scratch Aux 10 Premiers licenciés Cadets ¹ et Masters Hommes Aux 10 premières Femmes cadets ¹ , juniors, senior et Master licenciées
COURSE VTT 35 KM	Aux 3 premières Femmes non licenciées au classement Scratch Aux 3 premiers Hommes non licenciés au classement Scratch Aux 10 premières femmes licenciés au classement scratch, toutes catégories confondues Aux 10 premiers Seniors et Juniors ¹ hommes licenciés Aux 10 Premiers licenciés Cadets ¹ et Masters Hommes
COURSE CYCLO-SPORTIVE 20 km	Aux 3 premières Femmes non licenciées au classement Scratch Aux 3 premiers Hommes non licenciés au classement Scratch

¹ Si au moins 6 participants sont inscrits à la course. A défaut, le prix sera accordé uniquement au 1^{er} de la course

18 - Réclamation :

- **Coueurs participants non licenciés :**

Toute réclamation sur le classement ou sur la course devra se faire obligatoirement et uniquement par mail à l'adresse suivante : gatbike@gat.com.tn.

- **Coueurs participants licenciés:**

Les réclamations se feront par leurs associations selon le règlement en vigueur de la F.T.C